

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL174

présenté par  
M. Raimbourg, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

A l'alinéa 1, substituer à la première occurrence du mot :

« Elles »,

les mots :

« Ces juridictions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.